

**RAPPORT D'AUDIT
DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND DOLE**

**Expérimentation – Loi
NOTRé article 110**

31 Décembre 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE
Place de l'Europe
39109 DOLE CEDEX

..*.*.*
..*.*.*

SOMMAIRE

**RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Expérimentation – Loi NOTRÉ article 110**

SYNTHÈSE DESTINÉE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE
Siège social : Place de l'Europe
39109 DOLE CEDEX

RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES

Expérimentation – Loi NOTRé article 110

Exercice clos au 31/12/2021

Au Président de la Communauté D'Agglomération du Grand Dole,

En vertu de l'article 110 de la loi du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRé), la Cour des comptes conduit, en liaison avec les chambres régionales des comptes (CRC), une expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements, afin d'établir les conditions préalables et nécessaires à l'audit des comptes du secteur public local.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a ainsi été retenue dans le cadre de ce dispositif d'expérimentation.

En accord avec la Cour des comptes, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a fait le choix de poursuivre l'expérimentation en soumettant à un audit ses états financiers, composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe, (ci-après les « Comptes »), devant être établis selon l'instruction budgétaire et comptable M57.

L'objectif de notre intervention a été d'effectuer un audit sur les Comptes dont la préparation et le contenu sont placés sous la responsabilité de l'ordonnateur de la communauté d'Agglomération du Grand Dole et du Comptable Public. Les Comptes ont été arrêtés par le Président.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Communauté d'Agglomération à la suite de l'obtention du marché n°M012008L01 relatif à la mission d'audit des Comptes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprenant :

- Les diligences effectuées au cours de notre mission ;
- Notre rapport d'audit sur les Comptes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I – Diligences effectuées au cours de la mission

Nos travaux ont consisté en l'audit des Comptes devant être établis selon l'instruction comptable M57.

Les travaux ont été conduits, selon les dispositions du Code de commerce, les normes d'exercice professionnel et la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Nous rappelons à ce titre qu'un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Il ne consiste pas, en revanche, à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Eu égard aux éléments intrinsèques à l'audit suivants: (i) recours à l'utilisation de techniques de sondages (ii) périmètre et étendue des travaux relatifs à l'audit et (iii) fonctionnement de tout système comptable et de contrôle interne, nos contrôles ne sauraient couvrir l'exhaustivité des opérations de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Par conséquent, le risque de non-détection d'une anomalie significative ne peut être totalement éliminé.

II – Rapport d'audit

Opinion avec réserve

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous sommes d'avis que les comptes annuels présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 31/12/2021, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le dispositif de contrôle interne qui existe au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole présente des insuffisances. A l'occasion de l'audit des processus significatifs, nous nous sommes confrontés à des limitations dans la mise en œuvre de nos diligences nécessaires afin d'obtenir un niveau d'assurance raisonnable sur l'absence d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent d'erreurs ou de fraudes.

Ces constatations justifient les réserves pour limitations sur les points suivants au 31/12/2021 qui faisaient l'objet d'une impossibilité de certifier sur l'exercice précédent :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a engagé un travail d'identification des parcelles, bâtiments et véhicules dont elle est propriétaire par le biais d'une source externe, et également en collectant les actes notariés. Toutefois, le rapprochement avec l'inventaire

comptable reste à mener à la clôture de l'exercice. Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'existence et la réalité des immobilisations corporelles pour un montant de 87.4M€ en valeur nette;

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a initié des tableaux de suivi des DSP en cours et des transferts de compétences réalisés. Ce travail de recensement n'est cependant pas achevé, ni le rapprochement avec la comptabilité finalisé. Aussi, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'exhaustivité et la mesure des actifs transférés et mis à disposition, toutes les opérations et actifs n'ayant pas été recensés et traduits en comptabilité.

- Par ailleurs, le fléchage des subventions reçues aux actifs concernés n'est pas encore entièrement fiabilisé, des investigations restant à mener et le processus à pérenniser par la Collectivité. Aussi, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la correcte évaluation des reprises de quote-part de subventions au 31 décembre 2021 au regard des actifs concernés par les subventions reçues.
- Les produits de fonctionnement s'élèvent à un total de 33.2M€ à la clôture. Au regard des investigations menées, nous exprimons des limitations sur les postes suivants :
 - La fiscalité locale pour 22.8M€ (avant reversements et restitutions sur fiscalité locale): nous estimons être limités dans nos assertions d'audit au regard des insuffisances relevées quant au contrôle interne au sein des services fiscaux (qui assurent par délégation le recouvrement notamment de la Taxe Foncière, la Taxe d'habitation et la mise à jour des bases sur lesquelles celles-ci s'appliquent). Nous ne sommes pas en mesure de nous exprimer sur l'exhaustivité de ces recettes. .

Nous ne pouvons-nous prononcer sur l'exhaustivité de certaines recettes relatives aux activités périscolaires inscrites pour un montant de 1.7M€ en l'absence de rapprochement avec le logiciel de gestion ad hoc, et aux mises à disposition de personnel pour un montant de 2.2M€, en l'absence de logiciel de gestion des temps.

- Les charges de fonctionnement s'élèvent à 21.5M€ à la clôture. Des travaux importants de fiabilisation ont été menés par la collectivité pour veiller au rattachement des charges à l'exercice et notamment l'évaluation de ses charges rattachées. Toutefois nous estimons être limités sur l'assertion d'exhaustivité de deux typologies de charge : les mises à disposition de personnel comme précité, et pour les prestations du pôle Action Educatives, en raison d'une forte volumétrie d'engagements et dont le suivi reste à améliorer.
- Bilans et comptes de résultats des budgets annexes Zones d'Activités Economiques, Assainissement Régie et Assainissement Affermage tels qu'ils figurent dans l'annexe des comptes en note 19 « Autres éléments d'informations des budgets annexes »

Nous ne sommes pas en capacité de nous prononcer sur la réalité, l'exhaustivité, la mesure des flux et soldes présentés dans les bilans et comptes de résultats de ces budgets annexes

car les travaux sur la reprise des données, ainsi que sur la justification des soldes significatifs, n'ont pas pu être menés, la collecte des pièces justificatives ayant été insuffisante.

- Engagements hors bilan

Les diligences réalisées par la Communauté d'Agglomération ne nous permettent pas de nous prononcer sur l'exhaustivité des engagements donnés figurant dans la note 17 « Les engagements donnés » de l'annexe aux comptes.

Réserve pour désaccord s'appliquant sur le point suivant au 31 décembre 2021 :

- La provision pour Compte Epargne Temps (CET) s'établit à 67K€ selon la méthodologie déployée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui ne retient pas l'exhaustivité des jours dus et ne valorise pas au coût réel de l'agent mais selon un coût forfaitaire. Si l'ajustement que nous avons estimé nécessaire était enregistré, la provision CET serait augmentée de 265K€.

III – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

IV - Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations suivantes fournies dans l'annexe aux Comptes :

- La note 3.3 « Changements de méthode comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs » qui expose les impacts des corrections d'erreurs liées aux travaux de fiabilisation de l'actif immobilisé.
- la note 7 « La trésorerie » qui présente les caractéristiques du compte 515 « Compte au Trésor ».
- la note 8 « Les fonds propres » de l'annexe qui présente l'incidence des neutralisations au sein de la Communauté d'Agglomération.
- la note 19 « Autres éléments d'information relatifs aux budgets annexes » de l'annexe qui présente l'incidence des flux inter budgets au sein la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

V – Responsabilités de l'ordonnateur et du comptable public relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'ordonnateur et au comptable public d'établir des Comptes présentant une image fidèle conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 et à l'ordonnateur et au comptable public de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de Comptes

ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les Comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et le comptable public, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins.

Fait à ORLÉANS le 18 Mai 2022

Le Commissaire aux comptes
ORCOM AUDIT



Valérie COLLET
Associée

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		14 439 548,38	4 865 517,62	9 574 030,76	9 291 760,88
Autres immobilisations incorporelles		4 033 916,81	2 293 615,57	1 740 301,24	1 776 054,54
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		3 178 346,02	15 357,00	3 162 989,02	2 118 433,66
Constructions		81 353 138,09	2 666 002,79	78 687 135,30	47 439 349,79
Réseaux et installations de voirie		533 952,14	1 734,00	532 218,14	533 029,14
Réseaux divers		244 312,40	100 558,51	143 753,89	242 793,10
Installations techniques, agencements et matériel		694 656,29	526 103,69	168 552,60	274 602,98
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		8 707 379,76	3 977 916,17	4 729 463,59	4 387 064,06
Immobilisations corporelles en cours		1 376 329,16		1 376 329,16	28 754 190,46
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		1 638 514,92		1 638 514,92	966 128,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		116 200 093,97	14 446 805,35	101 753 288,62	95 783 406,61
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		2 277 414,52		2 277 414,52	1 280 205,63
Créances sur les redevables et comptes rattachés		1 581 039,70	215 280,00	1 365 759,70	1 069 484,61
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		1 583 391,95		1 583 391,95	1 185 386,72
Créances sur les autres débiteurs		58 717,76		58 717,76	322 593,34
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		5 500 563,93	215 280,00	5 285 283,93	3 857 670,30

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20220623-3522-DE
Date de télérmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		4 495 841,27		4 495 841,27	5 177 272,42
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		4 495 841,27		4 495 841,27	5 177 272,42
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		7,50		7,50	53 032,74
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		126 196 506,67	14 662 085,35	111 534 421,32	104 871 382,07

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		615 159,73	615 159,73
Fonds globalisés		9 812 335,12	7 278 601,15
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		5 235 551,65	4 437 802,56
Rattachées à un actif non amortissable		18 845 008,43	15 322 765,72
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-348 765,71	-350 878,80
RÉSERVES		15 273 404,05	15 499 897,57
REPORT A NOUVEAU		3 853 183,41	2 134 276,66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 370 477,78	1 718 906,75
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		13 949 378,71	13 963 787,54
TOTAL FONDS PROPRES (1)		68 605 733,17	60 620 318,88
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES		67 336,00	66 188,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		67 336,00	66 188,00
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		39 622 551,24	41 780 594,36
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		28 620,56	15 243,49
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		39 651 171,80	41 795 837,85
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		630 616,41	1 635 153,52
Dettes fiscales et sociales		1 511 927,80	77 476,79
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		425,96	184,38

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20220623-3522-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		47 092,14	
Autres dettes non financières		985 964,64	598 373,16
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		3 176 026,95	2 311 187,85
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		42 894 534,75	44 173 213,70
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		34 153,40	77 849,49
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		111 534 421,32	104 871 382,07

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		3 418 489,24	3 363 259,49	55229.75
Participations		1 990 586,23	1 826 629,22	163957.01
Compensations, autres attributions et autres participations		2 807 847,00	754 681,00	2053166.00
Dons et legs				
Impôts et taxes		19 247 616,15	19 788 179,29	-540563.14
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		4 088 933,88	3 279 636,73	809297.15
Produits des cessions d'actifs		48 445,00		48445.00
Autres produits de gestion		578 217,47	504 095,97	74121.50
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges			57 507,00	-57507.00
Reprises du financement rattaché à un actif		1 039 888,00	1 363 773,45	-323885.45
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession		386,91	20 000,00	-19613.09
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		33 220 409,88	30 957 762,15	2262647.73
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		5 892 118,33	4 683 853,10	1208265.23
Charges de personnel		10 714 839,70	10 086 508,07	
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>7 643 242,98</i>	<i>7 158 306,84</i>	<i>484936.14</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>3 071 596,72</i>	<i>2 928 201,23</i>	<i>143395.49</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		327 840,00	292 226,73	35613.27
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		1 058 497,63	619 648,17	438849.46
Impôts et taxes		410 544,14	380 295,45	30248.69
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		3 122 686,84	3 460 353,63	-337666.79
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		46 331,91	20 000,00	26331.91
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		2 500,00		2500.00

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20220623-3522-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		21 575 358,55	19 542 885,15	2032473.40
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		3 739 811,99	3 534 449,58	
<i>Dont ménages</i>		2 646,36	13 718,41	-11072.05
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		1 447 667,00	1 190 091,00	257576.00
<i>Dont collectivités territoriales</i>		162 500,00	194 000,00	-31500.00
<i>Dont autres organismes publics</i>		2 126 998,63	2 136 640,17	-9641.54
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Autres charges		6 287 570,53	5 726 170,29	561400.24
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		10 027 382,52	9 260 619,87	766762.65
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		1 617 668,81	2 154 257,13	-536588.32
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts		196 084,80		196084.80
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		196 084,80		196084.80
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		423 659,48	425 800,38	-2140.90
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		19 616,35	9 550,00	10066.35
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		443 275,83	435 350,38	7925.45
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-247 191,03	-435 350,38	188159.35
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		1 370 477,78	1 718 906,75	-348428.97

ANNEXE

PREAMBULE

L'exercice clos le 31 décembre 2021 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31 décembre 2020 avait une durée de 12 mois.

Les données présentées dans le préambule correspondent aux données tous budgets confondus.

Le total du bilan de l'exercice, avant affectation du résultat est de 145,5 millions d'euros.

Le total du bilan de l'exercice 2020 avant affectation du résultat s'élevait à 130,6 millions d'euros.

Le résultat net comptable de l'exercice 2021 s'élève à 1,1 millions d'euros ; celui de l'exercice 2020 s'élevait à 2,8 millions d'euros.

Le total des produits de l'exercice 2021 s'élève à 75,1 millions d'euros ; celui de l'exercice 2020 s'élevait à 78,1 millions d'euros.

CONTEXTE D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2021

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Faits caractéristiques ayant des incidences comptables significatives et opérations non récurrentes significatives conduisant à une meilleure compréhension du compte de résultat

Les faits caractéristiques de l'exercice 2021 sont les suivants :

- Mise en service d'équipements publics :

✓ **Espace Talagrand** (4 janvier 2021) : pris en main par le délégataire (Société Equalia) pour la gestion des espaces nautiques, cet équipement n'est pas amorti, conformément à la faculté laissée à l'ordonnateur par la M57. Par ailleurs, une réflexion sera menée quant à l'opportunité de scinder la fiche immobilisation en trois pour tenir compte des différents équipements inclus dans cet équipement (piscines et zones humides, gymnases et salles de sport, espaces extérieurs), et par conséquent de pouvoir traduire dans l'inventaire comptable les biens mis à disposition du délégataire ;

✓ **Voie Grévy** (20 novembre 2021) : la mise en service de cet équipement impacte les comptes d'immobilisations corporelles à hauteur de +2,1M€ ;

✓ **Espace de Coworking « Locodole »** (4 novembre 2021) : la mise en service de cet équipement n'a pas été traduite dans les comptes #21. Pour des raisons techniques de récupération de TVA, il a été décidé de laisser cette ligne en immobilisation en cours, générant un impact de présentation de 1 291K€ et impact sur le résultat de 8K€. Une régularisation sera effectuée courant 2022.

- Prise de participation AKTYIA : une montée au capital a été effectuée en trois échéances de 150K€ chacune. L'appel des échéances 2020 et 2021 a été effectué courant 2021. Le versement de la dernière échéance est programmé sur 2022.
- Actualisation du Pacte de Solidarité Fiscal et Financier : dans un contexte de perte de marges de manœuvre consécutivement à la suppression de la Taxe d'Habitation, une actualisation du Pacte de Solidarité a été conclu avec les communes du Grand Dole (délibération du 8 avril 2021). Les principales conséquences sur les comptes du Grand Dole concerne la hausse du produit de la Taxe sur le Foncier Bâti (+2 200K€) et la diminution du montant des attributions de compensation versées aux communes membres (-900K€).
- Signature d'un bail avec la SPL G2D39 pour l'accueil de loisirs de Tavaux : un loyer de 170K€ charges comprises est acquitté depuis 2021.
- Crise sanitaire : l'impact de la crise sanitaire sur les comptes de résultats 2021 peut être évalué à environ -137K€ :
 - ✓ La reprise des activités Enfance-Jeunesse après une année 2020 perturbée par la période de confinement génère une augmentation des recettes familles (+424K€) plus forte que celle des achats effectués dans le cadre des prestations de restauration scolaire (repas), péri et extrascolaires (+320K€). Soit un impact global sur les comptes évalué à +104K€ net ;
 - ✓ L'impact des achats de matières et fournitures de protection : -30K€ ;
 - ✓ L'accompagnement des entreprises en difficulté : 410K€ nets au titre de la participation du Grand Dole au fonds de soutien à l'économie de proximité, soit -271K€.

1.2 Circonstances empêchant de comparer un exercice sur l'autre

Néant

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Événements postérieurs à la clôture en lien avec des situations existant à la clôture (impact sur les écritures comptables) :

Néant

Événements postérieurs à la clôture sans lien avec des situations existant à la clôture (sans impact sur les écritures comptables):

Néant

2. Périmètre des états financiers

Le périmètre des états financiers comprend l'ensemble des services publics de nature administrative et de nature industrielle et commerciale que le Grand Dole dispense en tant que personne morale, ainsi que les services publics gérés en budgets annexes reliés au budget principal par des comptes de liaison et disposant de la personnalité morale.

Ce tableau ci-dessous renseigne pour l'ensemble des budgets faisant partie du périmètre tel que défini supra, leurs principales caractéristiques et illustre la part de chaque budget, y compris le budget principal, dans l'activité globale de l'entité.

Nom de l'entité	Nature de son activité	Total Bilan (en K€)		Valeur relative		Résultat (en K€)		Valeur relative	
		N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Budget principal		111 534	104 871	77%	80%	1 370	1 719	124%	62%
Transport	Gestion des transports et de la mobilité	438	698	0%	1%	0	35	0%	1%
ZAE	Gestion des zones d'activités	2 554	3 054	2%	2%	-106	935	-10%	34%
Assainissement - Régie	Gestion de l'assainissement	17 137	12 702	12%	10%	-506	175	-46%	6%
Assainissement - Affermage	Gestion de l'assainissement	13 846	9 278	10%	7%	347	-85	31%	-3%
Total		145 508	130 603	100%	100%	1 106	2 778	100%	100%

Budgets annexes avec autonomie financière = Transport et Assainissement Régie

Budgets annexes sans autonomie financière = ZAE et Assainissement Affermage

Au regard de la valeur relative de chaque budget annexe dans le bilan, il est convenu de concentrer l'analyse sur le Budget Principal.

Les budgets Assainissement et Zones d'Activités Economiques font l'objet d'une analyse spécifique (cf. note 19).

Au regard des éléments précités, nous précisons que toutes les données chiffrées présentées ci-après dans l'annexe ne concernent que le budget principal.

Bilan

ACTIF NET (en K€)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	34 508,05
Subventions d'investissement versées	9 574,03	Neutralisations et régularisations	-348,77
Autres immobilisations incorporelles	1 740,30	Réserves	15 273,40
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	3 853,18
Terrains	3 162,99	Résultat de l'exercice	1 370,48
Constructions	78 687,14	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	13 949,38
Réseaux et installations de voirie	532,22	TOTAL FONDS PROPRES (I)	68 605,73
Réseaux divers	143,75	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	168,55	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	67,34
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIERES	
Autres	4 729,46	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	1 376,33	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	39 622,55
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	28,62
Immobilisations financières (nettes)	1 638,51	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	39 651,17
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	101 753,29	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	630,62
Stocks		Autres dettes non financières	2 545,41
Créances	5 285,28	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	3 176,03
Trésorerie	4 495,84	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	9 781,13	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	42 894,53
Comptes de régularisation (III)	0,01	Comptes de régularisation (III)	34,15
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	111 534,42	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	111 534,42

Compte de Résultat

POSTES (en K€)	31/12/2021	31/12/2020	Variation (K€)	Variation (%)
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	27 464,54	25 732,75	1 731,79	7%
Dotations de l'état	3 418,49	3 363,26	55,23	2%
Participations	1 990,59	1 826,63	163,96	9%
Compensations, autres attributions et autres participations	2 807,85	754,68	2 053,17	272%
Dons et legs			0,00	0%
Impôts et taxes	19 247,62	19 788,18	-540,56	-3%
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	4 715,60	3 783,73	931,86	25%
Ventes de biens ou prestations de services	4 088,93	3 279,64	809,30	25%
Produits des cessions d'actifs	48,45		48,45	0%
Autres produits de gestion	578,22	504,10	74,12	15%
Production stockée et Immobilisée			0,00	0%
AUTRES PRODUITS	1 040,27	1 441,28	-401,01	-28%
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		57,51	-57,51	-100%
Reprises du financement rattaché à un actif	1 039,89	1 363,77	-323,89	-24%
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions			0,00	0%
Neutralisation des moins-values de cession	0,39	20,00	-19,61	-98%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	33 220,41	30 957,76	2 262,65	7%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes	5 892,12	4 683,85	1 208,27	26%
Charges de personnel	10 714,84	10 086,51	628,33	6%
Indemnités des élus (et membres du CESR)	327,84	292,23	35,61	12%
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1 058,50	619,65	438,85	71%
Impôts et taxes	410,54	380,30	30,25	8%
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	3 122,69	3 460,35	-337,67	-10%
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	46,33	20,00	26,33	132%
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions			0,00	0%
Neutralisation des plus-values de cession	2,50		2,50	0%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	21 575,36	19 542,89	2 032,47	10%
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre	3 739,81	3 534,45	205,36	6%
Autres charges	6 287,57	5 726,17	561,40	10%
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	10 027,38	9 260,62	766,76	8%
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I-II-III)	1 617,67	2 154,26	-536,59	-25%
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	196,08	0,00	196,08	0%
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	443,28	435,35	7,93	2%
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII= V-VI)	-247,19	-435,35	188,16	-43%
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII= IV + VII)	1 370,48	1 718,91	-348,43	-20%

3. Principes et méthodes comptables

3.1 Principes comptables

Les états financiers sont établis conformément au référentiel comptable applicable aux entités publiques locales constitué, notamment, par l'instruction budgétaire et comptable M57. Les états financiers sont ainsi établis dans le respect des principes comptables applicables aux entités publiques locales, afin de donner une image fidèle du résultat, du patrimoine et de la situation financière de la Communauté D'agglomération du Grand Dole.

Ces principes comptables sont :

- le principe d'image fidèle
- le principe de continuité d'activité
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence
- le principe de permanence des méthodes
- le principe de non compensation
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture

En cas d'absence de règle comptable explicite dans l'instruction M57, les dispositions du plan comptable général s'appliquent.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les montants sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

3.2 Méthodes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Lors de leur entrée dans le patrimoine de l'entité, les immobilisations sont enregistrées :

- à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux ;
- à leur coût de production pour celles produites par l'entité ;
- à leur valeur vénale pour celles acquises à titre gratuit, par voie d'échange et reçues à titre d'apport en nature ;
- à leur valeur symbolique ou forfaitaire pour les sites naturels et, le cas échéant, les cimetières ne relevant pas de la catégorie des « biens historiques et culturels ».

A ce stade, l'approche par composant n'est pas appliquée par le Grand Dole.

Les immobilisations de faible valeur (< 500 € TTC) sont amorties immédiatement après leur mise en service ;

Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire avec application d'un prorata temporis à compter de la date de mise en service. À la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements, comptabilisée en charges, est enregistrée conformément au plan d'amortissement défini à la date d'entrée.

La révision du plan d'amortissement (durée d'utilisation et mode d'amortissement) est envisagée en cas de modification significative de l'utilisation de l'actif, de la nature de l'actif ou à la suite d'une dépréciation.

Les subventions d'investissement perçues sont amorties au même rythme que le bien pour lequel elles ont été accordées.

Néanmoins, dans certaines situations, il est difficile de rapprocher la subvention de la dépense réellement financée. C'est le cas notamment de certaines subventions de l'Anah reçues au titre des aides à la pierre attribuées à des particuliers. En effet, si la plupart des travaux subventionnés sont amortis sur 5 années, une minorité d'entre eux le sont sur 20 ans, ce qui génère un léger décalage entre l'immobilisation et son amortissement. Un travail spécifique est engagé en concertation avec le service chargé de l'instruction de ces dossiers pour déterminer dans quelle mesure il serait possible de remédier à ce problème.

Le mode et la durée d'amortissement prévue pour chaque type d'immobilisation sont récapitulés ci-dessous :

IMMOBILISATIONS		Préconisation art.2321-1 du CGCT	delibération	
			20.12.18	30.09.21
Immobilisations incorporelles				
202	Documents d'urbanisme et numérisation cadastre	maximum 10 ans	10	10
203	Frais d'études, de recherche et de développement	maximum 5 ans	5	5
204	Subventions d'équipement versées - Biens mobiliers, matériel et études	maximum 5 ans	5	5
204	Subventions d'équipement versées - Bâtimens et installations	maximum 30 ans	20	20
204	Subventions d'équipement versées - Projets d'infrastructures d'intérêt national	maximum 40 ans	30	30
205	Concessions et droits similaires	2	5	5
208	Autres immobilisations incorporelles		5	5
Immobilisations corporelles				
2121	Plantations	15 à 20 ans	15	15
2128	Autres aménagements et agencement de terrains	15 à 30 ans	15	non amortissable
2132	Immeuble de rapport		25	25
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 à 20 ans	15	15
2138	Autres constructions		15	15
2151	Réseaux de voirie		20	20
2152	Installations de voirie	20 à 30 ans	20	20
2153	Réseaux divers		60	60
21531	Réseaux d'adduction d'eau		60	60
21532	Réseaux d'assainissement		60	60
2156	Matériel et outillage incendie et secours		5	5
2157	Matériel et outillage de voirie		5	5
2158	Autres matériels		5	5
217.....	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition		-	durée idem collectivité remettante
2181	Installations générales, agencements et aménagement divers		10	10
2182	Matériel de transport - véhicules légers	5 à 10 ans	5	5
2182	Matériel de transport - camions et véhicules industriels	4 à 8 ans	8	8
2183	Matériel informatique	2 à 5 ans	5	5
2184	Matériel de bureau et mobilier	10 à 15 ans	20	20
2185	Téléphonie		10	10
2188	Autres immobilisations corporelles		10	10

Dépréciations

À chaque clôture des comptes, un test de dépréciation est effectué s'il existe un indice quelconque montrant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de sa valeur. Ainsi, à la date de clôture de l'exercice, si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La valeur actuelle est définie comme étant la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage, cette dernière étant retenue lorsque la valeur vénale ne peut pas être déterminée.

Cette perte de valeur est alors comptabilisée sous la forme d'une dépréciation dont la dotation est portée en charges.

Les immobilisations financières

Les participations

Les participations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

À la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité qui représente ce

que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir ces participations si elle avait à les acquérir.

Les moins-values latentes donnent lieu à dépréciation des participations, sans compensation avec les plus-values latentes.

Les participations sont sorties de l'actif du bilan de l'entité pour leur valeur brute. Les dépréciations correspondantes sont annulées par une reprise au compte de résultat.

Les autres immobilisations financières

À leur entrée au bilan, les autres immobilisations financières sont comptabilisées de la manière suivante :

- les titres sont évalués selon les mêmes principes que ceux retenus pour les participations, fondés sur les modalités d'entrée dans le patrimoine ;
- les prêts sont comptabilisés au coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables ;
- les créances sont comptabilisées pour leur montant nominal ;
- les dépôts et cautionnements sont comptabilisés pour le montant versé.

À la date de clôture, les autres immobilisations financières sont évaluées pour chaque catégorie selon les règles décrites ci-après :

Les prêts et créances, les dépôts et cautionnements

La valeur d'inventaire des prêts et créances, des dépôts et cautionnements s'apprécie au regard du risque de non recouvrement de la créance.

Lorsque les prêts et créances sont porteurs d'intérêts, ceux-ci sont calculés au prorata temporis.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur probable de recouvrement des prêts et créances ainsi que des dépôts et cautionnements devient inférieure à leur valeur nette comptable. Elle représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Les créances

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les créances de l'actif circulant sont inscrites à leur coût dans les comptes de l'entité.

Pour les créances émises par l'entité, ce coût correspond au montant dû à l'entité par le tiers.

Pour les créances acquises par l'entité, ce coût correspond au prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables.

Les dépréciations sont ajustées chaque année (à l'occasion des opérations d'inventaire), par dotation complémentaire ou par reprise totale ou partielle. La méthode retenue par la CAGD est la suivante :

Compte tenu de la typologie des créances non recouvrées, et de la forte représentativité des restes à recouvrer relatifs à la facturation des familles fréquentant les activités péri et extrascolaires (plus de 95% du total), le Grand Dole a décidé de retenir une méthode mixte tenant compte :

- D'une part d'un taux probable de non recouvrement rapporté au produit global comptabilisé ou attendu pour des créances récentes (1,5% pour les créances des exercices N à N-4) ;

- D'autre part, d'un taux de dépréciation égal à 100% pour les créances antérieures à N-4.

La méthode retenue pourrait néanmoins être modifiée afin que l'analyse repose sur l'état des « restes à recouvrer » et non sur des projections, et ce dans le but d'apprécier le taux de recouvrement des créances.

Les produits à recevoir sont évalués pour le montant correspondant à la meilleure estimation d'entrée de ressources.

Les charges constatées d'avances sont évaluées pour le montant des charges comptabilisées au cours de l'exercice dont la fourniture ou la prestation doit intervenir sur un exercice ultérieur.

Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues sont comptabilisées à la date de leur octroi, correspondant à la date de leur notification.

Lors de la comptabilisation initiale, l'enregistrement en « Fonds propres » est réalisé pour le montant du financement notifié.

En cas d'apport en nature, l'enregistrement en « Fonds propres » est réalisé pour la valeur de l'actif apporté.

À la clôture de l'exercice, les subventions d'investissement reçues évoluent symétriquement à l'actif qu'elles financent :

- pour un actif amortissable, son financement est repris au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé, au prorata de la part financée par subvention.

- pour un actif non amortissable, le financement est maintenu dans les fonds propres pour son montant initial.

Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs non financiers dont l'échéance et/ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès lors que les trois conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- il existe une obligation de l'entité vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé (rattachable à l'exercice clos ou à un exercice antérieur) ;

- il est probable ou certain qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation vis-à-vis du tiers ;

- le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'entité envers le tiers.

Une provision pour Compte Epargne Temps a été constituée au cours de l'exercice 2020. Son évaluation repose sur la méthode suivante :

Compte tenu des dispositions en vigueur dans la collectivité, les jours épargnés ne peuvent donner lieu à monétisation que dans les seuls cas limitatifs suivants :

- au profit des ayant droits dans le cas du décès d'un agent ;
- au profit de la collectivité ou de l'établissement d'accueil, par le biais d'une convention financière, en cas de départ d'un agent dans le cadre d'une mutation ou d'un détachement.

Le risque financier étant relativement limité (pas de monétisation systématique ; remboursement par l'assurance du montant versé aux ayants droits en cas de décès d'un agent), le Grand Dole a décidé de provisionner uniquement les jours détenus sur les CET au-delà du 15^e.

En cohérence avec les règles d'indemnisation, le barème légal d'indemnisation en vigueur est appliqué, à savoir :

- 135€/j pour un agent de Catégorie A ;
- 90€/j pour un agent de Catégorie B ;
- 75€/j pour un agent de Catégorie C.

Aussi, le montant de la provision correspond au produit du nombre de jours dus nominatifs au-delà du 15^{ème} par le barème légal.

Les dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à la date à laquelle les fonds correspondant sont encaissés. Les dettes financières en monnaie nationale sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement, correspondant généralement à la valeur nominale. Les intérêts sont comptabilisés en charges financières.

Les éventuels frais accessoires aux emprunts tels que les frais d'émission, les commissions dues aux intermédiaires financiers à l'occasion de l'émission, les frais bancaires facturés lors de la mise en place de l'emprunt, sont comptabilisés en charges

Les intérêts courus non échus (ICNE) sur les emprunts sont comptabilisés en fin d'exercice. Ils correspondent à la fraction des intérêts à verser lors des exercices suivants qui se rattache à l'exercice en cours. La contrepartie des intérêts courus comptabilisés en charges financières est portée en dettes financières.

Les produits

Les produits de fonctionnement font l'objet d'un rattachement à l'exercice selon les critères suivants :

Pour les ventes de biens, le critère de rattachement du produit à l'exercice est la livraison de ces biens.

Pour les prestations de services, le critère de rattachement du produit à l'exercice est la réalisation de ces prestations de services.

Pour les subventions, le critère de rattachement porte sur l'exercice au cours duquel les conditions d'octroi du droit sont satisfaites. Lorsque la subvention est accordée sans condition, le critère de rattachement correspond à l'établissement de l'acte attributif constatant le produit acquis au titre

de l'exercice.

Le critère de rattachement des produits issus de la fiscalité, recouvrée par l'État ou par l'entité, suit le principe général selon lequel le produit est comptabilisé à réception des rôles émanant de l'Etat. Le critère de rattachement des dotations et participations suit le principe général selon lequel le produit est comptabilisé au moment où le droit est acquis à l'entité.

Les charges

Charges de fonctionnement :

Aujourd'hui, le process en place ne permet pas de garantir une parfaite application du rattachement des charges à l'exercice, ni l'exhaustivité de celles-ci.

Le rattachement des charges repose davantage sur l'analyse des engagements non soldés au 31/12 ainsi que sur la circularisation des services visant à déterminer quelles dépenses doivent être rattachées à l'exercice.

Pour les contrats de maintenance, les baux (loyers, charges), les fluides..., le circuit du service fait n'est pas stabilisé. La Direction des Finances s'attache en priorité à comptabiliser 12 mois sur chaque exercice comptable, sans toutefois respecter systématiquement l'année civile.

Un travail est en cours pour améliorer les process, notamment en mettant en place une amélioration permise par le logiciel Civil Net Finances. Celui-ci permet d'activer la notion de « service fait » dans le circuit de validation des factures.

La méthode de rattachement des charges à l'exercice est commune aux charges de fonctionnement et aux charges d'intervention.

Charges d'intervention :

Le traitement comptable des dépenses d'intervention est analysé en fonction :

- de l'existence de l'obligation contractée au titre de la dépense d'intervention, sachant que l'entité a une obligation dès lors que toutes les conditions requises sont remplies, ce qui conditionne le fait générateur de la charge, c'est-à-dire le service fait. En revanche, si l'ensemble des conditions requises ne sont pas intégralement remplies, l'entité a une obligation potentielle constituant un engagement hors-bilan ;
- et du caractère annuel ou pluriannuel de l'obligation contractée au titre de la dépense d'intervention ;

Le process de rattachement est identique à celui des charges de fonctionnement.

Charges financières :

Pour les charges financières constituant des intérêts, le critère de rattachement des charges à l'exercice est l'acquisition par le tiers, *pro rata temporis*, de ces intérêts.

Pour les charges financières constituant des pertes, le critère de rattachement est la constatation des pertes.

3.3 Changements de méthode comptables, changements d'estimation comptables et corrections d'erreurs

Des corrections d'erreurs ont été opérées suivant les recommandations du commissaire aux comptes. Elles sont de trois ordres et feront l'objet d'une information spécifique dans la présentation des tableaux de variation des immobilisations (cf. notes 1 et 2) :

- Une correction d'erreur consécutive à la mauvaise imputation d'une subvention versée à l'association Initiative Dole Territoire, impactant le résultat 2021 à hauteur de 200K€. Ce versement avait été comptabilisé à tort en immobilisation financière (compte 2764) alors qu'il s'agissait d'une subvention de fonctionnement (compte 65748).
- Des reclassements comptables à hauteur de 5 069K€ selon le détail ci-dessous :

Compte d'origine	Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Reclassement compte
204132	1711-00128	Déploiement réseau très haut débit	483 955,00	13/12/2017	204133
204132	1811-00143	Déploiement réseau très haut débit	346 610,00	22/11/2018	204133
204132	1911-00419	Déploiement réseau très haut débit	403 380,00	22/10/2019	204133
204132	2011-00257	Déploiement réseau très haut débit	324 900,00	21/10/2020	204133
204181	1911-00366	Mise en place conteneurs déchets	176 642,28	30/07/2019	204182
204181	2011-00038	Mise en place conteneurs déchets	10 087,20	20/02/2020	204182
21351	1911-00476	ALSH Poisot - clôture et portail	2 461,20	12/12/2019	21735
2138	20160037	Terrain + bâti Plateforme IDEAL ST	1 755 747,50	01/01/2019	21321
2138	1811-00115	Stade Bobin - Rénovation pelouse	701 901,25	21/09/2018	21728
21758	20150013	CE SOLVAY : Réalisation diag Amiante	2 082,00	06/02/2015	2158
20422	1811-00153	Acompte 1 Espace Coworking Buffet de la Gare	458 400,00	07/12/2018	2313
20422	2011-00273	Acompte 2 Espace Coworking Buffet de la Gare	300 000,00	05/11/2020	2313
20422	2111-00159	Acompte 3 Espace Coworking Buffet de la Gare	102 625,11	28/05/2021	2313
Montant total			5 068 791,54		

- Des corrections d'amortissements sur exercices antérieurs pour 226K€ par prélèvement sur le compte de réserves #1068, selon le détail suivant :
 - 95K€ corrigés suite à l'absence d'amortissement alors que la M57 prévoit que les comptes #2153 sont amortissables :

Numéro inventaire	Désignation du bien	Compte	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	V.N.C. au 01/01/2021	aurait dû amortir
20070080	Réseau électrique M/B tension	21534	31 785,33	03/10/2007	31 785,33	4 367,54
1BC99900	Dissolution Syndicat de la Clauge	21538	89 769,25	31/12/1970	89 769,25	74 807,71
20120062	RACCORDMT CHAUFFAGE URBAIN MEDIATHEQUE	21538	119,60	19/07/2012	119,60	119,60
20120110	CHAUFFAGE URBAIN / MEDIATHEQUE	21538	31 418,92	23/11/2012	31 418,92	4 244,46
20130041	INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS ELECTRO	21838	89 700,00	03/05/2013	89 700,00	11 440,90
	Total		242 793,10		242 793,10	94 980,21

- 132K€ corrigés suite à des reclassements donnant lieu notamment à des modifications de durée, des intégrations ou des omissions :

Compte d'origine	Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur	Date d'acquisition	Durée amort.	Total des amort. au 31.12.2020	Reclassement compte	CORRECTION	
								Montant 1068	Durée amort.
202	20070149	Etude élaboration SCOT	138 759,92	03/10/2007	0	0,00		138 759,92	10
202	20070160	plans locaux urbanisme + cartes comm.	1 310,95	03/10/2007	0	0,00		1 310,95	10
2031	1120170008	Etude préalable verte et bleue Parcey	3 376,32	26/01/2017	0	0,00		2 701,06	5
2031	1911-00031	Etude sociale Quartier des Mesnils Pasteur	1 440,00	07/02/2019	0	0,00		547,20	5
2031	1911-00113	Levés topographiques FALLETANS	9 355,20	16/05/2019	0	0,00		3 040,44	5
2031	1911-00323	Etude sociale Quartier des Mesnils Pasteur	14 604,00	03/06/2019	0	0,00		4 608,37	5
2031	1911-00485	Suivi Animation OPAH - RU	78 367,20	16/12/2019	0	0,00		16 326,50	5
204131	BC610-204131-1-15	CCNOJ - Panneaux signalisation croix pattées	1 124,58	28/12/2018	0	0,00		225,85	10
204131	BC610-204131-1-16	CCNOJ - Boucles cylo Loup Garou	307,66	28/12/2018	0	0,00		61,79	10
204132	1711-00128	Déploiement réseau très haut débit	483 955,00	13/12/2017	10	145 185,00	204133	-95 982,91	30
204132	1811-00143	Déploiement réseau très haut débit	346 610,00	22/11/2018	10	69 322,00	204133	-44 963,02	30
204132	1911-00419	Déploiement réseau très haut débit	403 380,00	22/10/2019	20	20 169,00	204133	-4 145,85	30
204132	2011-00257	Déploiement réseau très haut débit	324 900,00	21/10/2020	20	3 113,00	204133	-1 007,17	30
2041412	1120170016	Co-financement ALSH SAMPANS	73 722,14	09/02/2017	5	44 232,00		-29 876,66	20
2041412	1811-00144	2018 - Fonds de soutien aux communes	43 085,24	21/11/2018	5	17 234,00		-12 686,11	20
2041412	1811-00162	Travaux de modernisation Accueils périscol.	9 932,87	27/12/2018	0	0,00		998,81	20
2041512	2011-00311	ANAH - OPERATION ORDRE INGENIERIE OPAH RU	0,00	04/12/2020	0	61,00		-61,00	0
2041582	à créer	PARTICIPATION SIVOS VAL DES ANGES	156 000,00	28/11/2013	0	0,00		55 315,00	20
204181	1911-00366	Mise en place conteneurs déchets	176 642,28	30/07/2019	5	50 146,00	204182	-46 441,42	20
204181	2011-00038	Mise en place conteneurs déchets	10 087,20	20/02/2020	5	1 737,00	204182	-1 302,69	20
20422	1811-00153	ESPACE COWORKING - PARTICIPATION	458 400,00	07/12/2018	5	183 360,00	2313	-183 360,00	0
20422	2011-00273	ESPACE COWORKING - PARTICIPATION	300 000,00	05/11/2020	20	2 291,00	2313	-2 291,00	0
20422	2111-00159	ESPACE COWORKING - PARTICIPATION	102 625,11	28/05/2021	20	0,00	2313	0,00	0
2051	1120170019	Licences google APPS for Work	26 050,20	09/02/2017	0	0,00		20 290,21	5
2051	1711-00069	Logiciel suivi de projets	16 848,00	25/08/2017	0	0,00		14 969,04	5
2051	1811-00136	Licences remote destkop 2016	1 852,44	19/11/2018	0	0,00		784,20	5

Compte d'origine	Numéro inventaire	Désignation du bien	Valeur	Date d'acquisition	Durée amort.	Total des amort. au 31.12.2020	Reclassement compte	CORRECTION	
								Montant 1068	Durée amort.
2128	20070029	Oeuvre d'art Pasteur A39	73 467,86	03/10/2007	5	73 467,86		-73 467,86	0
2128	20070030	Mont-Roland - Travaux ONF	1 406,06	03/10/2007	7	1 406,06		-1 406,06	0
2128	20070031	Oeuvre d'art Pasteur A39	4 395,59	03/10/2007	7	4 395,59		-4 395,59	0
2128	20070045	Signalétique VTT 3 monts	1 537,74	03/10/2007	5	1 537,74		-1 537,74	0
2128	20080028	Travaux topographiques Golf Parcey	5 621,20	06/03/2008	5	5 621,20		-5 621,20	0
2128	20090011	Etude Déplacement golf 9 trous)	14 352,00	26/03/2009	5	14 352,00		-14 352,00	0
2128	20130055	AQUAPARC - Travaux sur terrains	1 613,25	14/06/2013	5	1 613,25		-1 613,25	0
2128	20130078	AQUAPARC - Fourniture portique fixe	1 161,32	13/09/2013	5	1 161,32		-1 161,32	0
2128	1711-00070	Barrières bois pour piste BMX Tavaux	4 942,74	24/08/2017	5	1 976,00		-1 976,00	0
2128	1711-00094	Pose clôture bois et portail château Amange	1 790,00	19/10/2017	5	716,00		-716,00	0
2128	1911-00079	Fosse récupération eau Aire GDV Choisey	21 884,40	04/04/2019	15	1 078,00		-1 078,00	0
2128	1911-00086	Parking covoiturage Authume	3 112,80	12/04/2019	0	151,00		-151,00	0
2128	1911-00427	Extension aire GDV Mont Roland	4 230,00	28/10/2019	15	260,00		-260,00	0
21351	1911-00476	ALSH Poisset - clôture et portail	2 461,20	12/12/2019	0	0,00	21735	172,74	15
2138	20160037	Terrain + bâti Plateforme IDEAL ST	1 755 747,50	01/01/2019	0	0,00	21321	334 957,61	25
2138	1811-00115	Stade Bobin - Rénovation pelouse	701 901,25	21/09/2018	0	0,00	21728	0,00	0
2145	2011-00047	Monts Dolois - Clôtures parc ovins	12 467,44	16/03/2020	0	0,00		658,00	15
2145	2011-00204	Monts Dolois - Réseau apport Eau parc ovins	1 929,29	24/08/2020	0	0,00		45,37	15
2145	2011-00235	Rainans - Trx sur pâturages Chaudes au Loup	7 388,04	01/10/2020	0	0,00		123,13	15
21728	1911-00319	Stade Bobin - Eclairage + Clôtures	230 358,89	01/04/2018	15	30 714,00		-30 714,00	0
21758	20150013	CE SOLVAY : Réalisation diag Amiante	2 082,00	06/02/2015	0	0,00	2158	2 082,00	5
21758	20150089	CLSH ST AUBIN - Réfection salle activités	16 826,24	30/06/2015	0	0,00		16 826,24	5
21758	20150121	CLSH MENOTEY - Radiateur panneau verticaux	4 980,00	10/09/2015	0	0,00		4 980,00	5
21758	20150135	CLSH MENOTEY - Aménagement préau	14 838,57	02/10/2015	0	0,00		14 838,57	5
21758	20150181	CLSH Georges Sand- Zinguerie- Couverture	4 426,22	22/12/2015	0	0,00		4 426,22	5
21758	20160040	ALSH CRISSEY - Restructuration	30 972,78	04/04/2016	0	0,00		29 372,52	5
21758	1120160043	ALSH ST AUBIN - Secteur jeunes - Electricité	550,80	07/10/2016	0	0,00		550,80	1
21758	1120160101	CLSH TAVAUX - Sécurisation accès bâtiment	576,00	29/11/2016	0	0,00		576,00	1
21758	1120170001	CLSH JOUHE - Réfection sanitaire	4 129,80	20/01/2017	0	0,00		3 260,25	5
21758	1120170031	ALSH TAVAUX - Diagnostic amiante avant trx	3 360,00	16/03/2017	0	0,00		2 548,00	5
21758	1711-00088	ALSH CRISSEY - Changement des vannes TH.	311,66	05/10/2017	0	0,00		311,66	5
217848	2011-00167	LP - MEDIATHEQUE - Mobilier espace accueil	37 926,09	02/08/2010	0	34 128,00		-14 380,14	20
217848	2011-00155	LP - MEDIATHEQUE - Mobilier salle de lettres	2 132,47	12/01/2011	0	1 704,00		-641,05	20
217848	2011-00163	LP - ALBERT CAMUS - Mobilier 2011	6 437,95	20/01/2011	0	5 144,00		-1 941,99	20
217848	2011-00160	LP - MEDIATHEQUE - Mobilier de classement	3 758,04	14/02/2011	0	3 000,00		-1 143,44	20
217848	2011-00157	LP - MEDIATHEQUE - Mobilier accueil	2 594,53	09/09/2011	0	2 072,00		-864,07	20
217848	2011-00162	LP - MEDIATHEQUE - Mobilier 2012	5 349,71	18/01/2012	0	3 738,00		-1 343,23	20
217848	2011-00165	LP - MEDIATHEQUE - Vitrine	10 583,40	30/01/2012	0	7 406,00		-2 686,10	20
21838	20130081	Lecteurs CD	706,00	19/09/2013	20	245,00		461,00	5
21838	BA0120130003CAN	CAN - Mobilier	3 372,12	19/12/2013	20	1 176,00		2 196,12	5
21838	20140042	Postes téléphoniques numériques Alcatel	18 493,98	15/04/2014	20	5 544,00		12 949,98	5
21838	20150093	Postes téléphoniques IP Gamme Alcatel IP	4 204,61	24/07/2015	20	1 050,00		3 154,61	5
21838	1811-00006	3 Copieurs Mat.Bedugue/Poiset/Sorbiers	7 520,40	17/01/2018	20	752,00		3 693,39	5
21838	1811-00091	Système de conférence	41 244,00	09/08/2018	20	4 124,00		15 627,29	5
21838	1811-00109	Batteries pour PABX	2 856,11	10/09/2018	20	284,00		1 034,57	5
21838	1911-00387	Ecrans ILYAMA PROLITE 65 Salles réunion	2 928,38	06/09/2019	0	0,00		772,77	5
21848	1711-00032	Gymnsae IDEAL STANDARD - Mobilier	1 919,28	23/06/2017	0	0,00		338,00	20
		TOTAL	6 269 586,02			745 667,02		132 328,32	

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 1 – Les immobilisations incorporelles

En k€	01/01/2021	Correction Actif	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Subventions d'équipement versées	14 033	-861	1 267	0	14 440
Autres immobilisations incorporelles	3 347	0	687	0	4 034
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Total des valeurs brutes	17 381	-861	1 954	0	18 473

En k€	01/01/2021	Correction Actif	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements des subventions versées	4 741	203	-79	0	4 866
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	1 571	-366	1 088	0	2 294
Dépréciations	0	0	0	0	0
Total des valeurs nettes	11 068				11 314

A noter que les travaux de corrections réalisés (cf. détail en 3.3) ont permis de corriger 1 745K€ sur les imputations des valeurs brutes des subventions d'équipements versés (transfert de compte de à compte dans la section 204

Les principales subventions d'équipement versées en 2021 concernent les opérations suivantes :

- Les aides à la pierre et le soutien au logement locatif (1 061K€)
- Les aides versées aux entreprises dans le cadre des dispositifs d'aides à l'immobilier d'entreprise (159K€) et du fonds destiné au soutien à l'économie de proximité (311K€)
- Participation au déploiement de la fibre optique de la montée en débit (239K€) : cofinancement / Maîtrise d'Ouvrage Département du Jura.
- Le fonds de soutien à l'investissement au profit des communes (110K€)

Les principales immobilisations incorporelles concernent les opérations suivantes :

- Acquisition d'un logiciel de gestion augmentée du territoire auprès de la société Hyvilo (462K€)
- Etude portant sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (137K€)

Note 2 – Les immobilisations corporelles

En k€	01/01/2021	Correction Actif	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Terrains	2 257	702	220	0	3 178
Constructions	49 281	-702	32 774	0	81 353
Réseaux et installations de voirie	534	0	0	0	534
Réseaux divers	244	0	0	0	244
Installations techniques, agencements et matériel	644	0	51	0	695
Immobilisations concédées ou affermées	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	28 754	861	0	28 239	1 376
<i>dont avances et acomptes</i>	0	0	0	0	0
Autres	7 964	0	743	0	8 707
Total des valeurs brutes	89 679	861	33 787	28 239	96 088

En k€	01/01/2021	Correction Actif	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Amortissements	5 929	387	1 094	123	7 288
Dépréciations	0	0	0	0	0
Total des valeurs nettes	83 749				88 800

Le poste « constructions » augmente de 32 M€ brut hors correction d'actif. Cette hausse s'explique essentiellement par l'activation l'espace Talagrand (29,2 M€).

En cohérence, le poste « immobilisations en cours » diminue (-27,4M€) pour atteindre 1 376K€ à la clôture de l'exercice.

L'espace de coworking figure toujours dans le poste « immobilisations en cours » pour 1,2M€ malgré sa mise en service en fin d'année 2021. Cette situation s'explique par une problématique de TVA qui doit être réglée avant toute activation comptable du bien.

Note 3 – Les droits de retour

Néant

Note 4 – Les immobilisations financières

Une correction a été opérée au cours de l'année 2021 concernant l'abondement exceptionnel (200K€) versé à l'association Initiative Dole Territoire en 2020 dans le cadre de la crise sanitaire. S'agissant en réalité d'une subvention de fonctionnement et non d'une immobilisation financière, ce versement a fait l'objet d'un retraitement comptable en compte 65 au cours de l'année 2021.

Immobilisations financières (en k€)	Valeur brute au 01/01/2021	Correction Actif	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2021
Total des valeurs brutes	966	-200	872	0	1 639

Immobilisations financières (en k€)	Dépréciations au 01/01/2021	Correction Actif	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations au 31/12/2021
Total des dépréciations	0	0	0	0	0

L'augmentation des immobilisations financières (872K€) correspond à :

- Semop Doléa Eau et Doléa Assainissement (480K€)
- Aktya (300K€)
- DoleBioGaz (52K€)
- Sedia (40K€) : augmentation de capital

En K€	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
prêts		
	Encours 31/12 IDT	
créances		
...		

Le Grand Dole a abondé le fonds de prêts d'honneur géré par l'association Initiative Dole Territoire à hauteur de (300K€) au 31/12/2021.

La convention prévoit un remboursement de cet apport au bout de 10 ans, soit à compter de 2025.

Note 5 – Les stocks

Néant

Note 6 – Les créances

Ancienneté de la créance	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
(€)														
Comptes														
411 Redevables	10	47			7 606	5 943	6 035	4 940	5 184	11 373	36 244	93 975	1 087 904	1 259 261
414 Locataires-acquéreurs et locataires													103 658	103 658
4161 Créances douteuses	0	3	1	114	12 936	15 223	16 722	30 811	35 513	46 834	36 309	14 826	8 829	218 121
4411 Subventions à recevoir – Amiable													163 722	163 722
4416 Subventions à recevoir – Contentieux										42 055				42 055
4621 Créances sur cessions d'immobilisations													2 500	2 500
44312 Recettes – Amiable													187 959	187 959
44342 Recettes – Amiable												3 570	916 036	919 606
44346 Recettes – Contentieux					813									813
44352 Recettes – Amiable													0	0
44382 Recettes – Amiable													1 684	1 684
46721 Débiteurs divers - Amiable					141	650		142			5 139	1 039	43 366	50 477
46726 Débiteurs divers – Contentieux					536	750	1 633		2 822					5 741
Total	10	50	1	114	22 031	22 566	24 390	35 893	43 518	100 262	77 693	113 410	2 515 659	2 955 597

Les restes à recouvrer s'élèvent à 3,0 M€ au 31/12/2021, dont 15% relèvent de créances antérieures à 2021.

La provision pour créances irrécouvrable constituée en 2018 a été réévaluée en 2021 à hauteur de +55K€ selon la méthodologie retenue par le Grand Dole.

Note 7 – La trésorerie

Le Grand Dole dispose d'une ou plusieurs lignes de trésorerie qui lui permettent de faire face à des besoins momentanés.

Au cours de l'exercice 2021, le Grand Dole a souscrit une ligne de trésorerie interactive de 2M€ auprès de la Caisse d'Épargne dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la convention : 1 an,
- Index des tirages : €str
- Process de traitement automatique :
 - Tirage : crédit d'office,
 - Remboursement : débit d'office
- Modalités de décompte des intérêts : Exact/360
- Paiement des intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office,
- Marge : la marge majorant l'index est de 0,29%,
- Taux d'intérêt applicable à un tirage : €str + marge de 0,29%, (index floore à 0),
- Commission d'engagement : 0.05 %, soit 1 000 euros,
- Commission de non utilisation : Néant
- Frais de dossier : Néant.

En application de l'article 26-3° de la Loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), les fonds des collectivités territoriales et leurs établissements publics sont

Attestation de dépôt en préfecture
63926001085020220623-3422-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

déposés au Trésor. Tous les décaissements et encaissements, quel que soit leur mode, sont constatés au compte 515.

Ainsi, ce compte de disponibilités correspond aux sommes gérées par l'État dans le cadre de l'obligation de dépôt de fonds au Trésor à laquelle est soumise la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en tant qu'entité publique.

En vertu de cette obligation le comptable public paie les dépenses et encaisse les recettes de la collectivité via son compte bancaire ouvert à la Banque de France ou via un compte de transfert interne d'opérations avec l'Etat.

Le solde du compte de disponibilités constitue par ailleurs la limite au-delà de laquelle le paiement des dépenses est impossible, aucun découvert bancaire n'étant autorisé par l'État.

Ce compte sert également aux mouvements d'encaissement et de décaissement de fonds découlant des opérations des budgets annexes puisque ceux-ci ne sont pas dotés de l'autonomie financière.

Ainsi, du fait de la procédure dite d'« avis de règlement », mise en œuvre par l'administration de l'Etat pour régler une partie de ses engagements, notamment envers les collectivités territoriales, certaines opérations sont comptabilisées dans le compte au Trésor sans qu'interviennent des flux monétaires en contrepartie. Les principales opérations concernées sont les recettes fiscales qui sont créditées sur le compte au Trésor sans faire l'objet d'un encaissement sur le compte Banque de France.

Note 8 – Les fonds propres

En k€	01/01/2021	Correction Actif	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Apports non rattachés à un actif déterminé	7 894	0	2 534	0	10 427
* Dotations	615	0	0	0	615
* Fonds globalisés	7 279	0	2 534	0	9 812
<i>dont FCTVA</i>	-7 231	0	2 283	0	-9 514
Subventions d'investissement	19 761	0	5 360	1 040	24 081
*Rattachées à un actif amortissable	4 438	0	1 838	1 040	5 236
*Rattachées à un actif non amortissable	15 323	0	3 522	0	18 845
Neutralisations et régularisations	-352	0	2	0	-351
*Plus ou moins-values de cessions d'actifs	-352	0	2	0	-350
*Neutralisation des amortissements	0	0	0	0	0
*Neutralisation des provisions et dépréciations	0	0	0	0	0
*Autres neutralisations et régularisations	0	0	0	0	-1
Réserves	15 500	-226	0	0	15 273
Report à nouveau	2 134	0	1 719	0	3 853
Résultat de l'exercice	1 719	0	0	348	1 370
Droit du concédant ou de l'affermant	0	0	0	0	0
Droits de l'affectant et du remettant	13 964	0	0	14	13 949
Total	60 619	-226	9 615	1 403	68 604

Les évolutions de l'exercice 2021 concernent notamment :

- Les subventions d'investissement reçues : +4,3M€ en lien avec les principaux projets suivants :
 - Espace Talagrand : 3,2M€ ;
 - Aides à la pierre (ANAH) : 0,9M€
- Les fonds globalisés (+2,5M€) :
 - FCTVA : +2,2M€ dont 1,9M€ relatif à un rattrapage concernant l'espace Talagrand ;
 - Taxe d'Aménagement : 0,3M€ émanant des communes ;
- Le report à nouveau : +1,7M€ corrélé avec l'affectation du résultat 2020 ;
- Les comptes de réserves (#1068) : cf. paragraphe 3.3

L'impact des neutralisations des plus et moins-values de cession s'élève à +2K€ sur le compte de résultat 2021.

Note 9 – Les provisions pour risques et charges

En k€	01/01/2021	Dotations	Reprises	31/12/2021
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	66	1	0	67
Total	66	1	0	67

L'application de la méthode et l'état des compteurs CET au 31/12/2021 a abouti au calcul suivant :

Catégorie statutaire	Montant brut /j (€)	Nb d'agents avec CET	Nb de jours épargnés	Montant total (€)	Nb d'agents avec CET >15j	Nb de jours monétisables (> 15j)	Montant Total valorisable (€)
A	135	35	505	68 175	13	214	28 823
B	90	39	492	44 280	11	168	15 075
C	75	107	1 085	81 338	23	313	23 438
Total général		181	2 082	193 793	47	694	67 335

La CAGD n'a pas constitué de provisions pour risques au titre de contentieux au 31/12/2021. Un suivi des litiges en cours est toujours opéré et formalisé par le service pilotage.

Il fait état de cinq affaires en cours dont quatre concernant les recours sur le plan local d'urbanisme

(risques financiers limités) et une affaire concernant le litige avec Société Vert Marine suite à l'attribution de la DSP (tiers qui n'a pas été retenu), qui demande un montant de 698K€. Compte tenu de la typologie de la demande, le risque apparaît limité.

Note 10 – Les dettes financières

S'agissant des emprunts le détail est donné dans les tableaux ci-après :

Prêteur	Référence	Capital restant dû au 31/12/2021	Taux	Durée résiduelle	Intérêts 2021	ICNE
SFIL	MIN507744EUR ex MIN503485EUR	2 593 201 €	Taux fixe à 1.42 %	14,00 ans	38 273 €	-572 €
SFIL	MON526717EUR	2 662 500 €	Taux fixe à 1.21 %	17,58 ans	33 351 €	-297 €
SFIL	MIN531790EUR - Consolidation	3 733 333 €	Taux fixe à 0.74 %	27,92 ans	28 243 €	-79 €
SFIL	MON536550EUR	3 271 211 €	Taux fixe à 0.28 %	13,92 ans	9 778 €	-269 €
CREDIT MUTUEL	102780883000047461904	2 250 000 €	Taux fixe à 1.35 %	15,00 ans	31 641 €	0 €
CREDIT FONCIER	C710079	1 175 000 €	Taux fixe à 1.15 %	11,54 ans	14 231 €	-233 €
CREDIT FONCIER	C713722	1 375 656 €	Taux fixe à 0.86 %	11,25 ans	8 515 €	0 €
CREDIT AGRICOLE	00001239409	4 780 173 €	Taux fixe à 1.06 %	23,53 ans	51 838 €	-410 €
BANQUE POPULAIRE	08681526	0 €	Taux fixe à 2.25 %	-	15 030 €	-5 015 €
CAISSE D'EPARGNE	9703004	2 043 576 €	Livret A + 0.5	9,23 ans	22 032 €	-35 €
CAISSE D'EPARGNE	9757480	1 141 741 €	Livret A + 0.5	14,57 ans	12 020 €	-130 €
CAISSE D'EPARGNE	9979317	2 350 000 €	Taux fixe à 1.35 %	15,65 ans	32 822 €	-28 €
CAISSE D'EPARGNE	5534603	1 256 250 €	(Livret A + 0.3)-Floor 0 sur Livret A	16,73 ans	10 569 €	-10 €
CAISSE D'EPARGNE	5740778	2 750 000 €	(Livret A + 0.34)-Floor 0 sur Livret A	27,48 ans	23 952 €	-14 €
BANQUE DES TERRITOIRES / CDC	7296/5042523	1 110 705 €	Livret A + 1	17,25 ans	17 351 €	-516 €
BANQUE DES TERRITOIRES / CDC	10834/5054373	957 655 €	(Livret A + 1)-Floor 0 sur Livret A	17,50 ans	15 056 €	-343 €
BANQUE DES TERRITOIRES / CDC	5147823	1 543 450 €	Taux fixe à 1.19 %	14,83 ans	18 979 €	-182 €
BANQUE DES TERRITOIRES / CDC	5158113	1 601 736 €	Taux fixe à 1.54 %	15,25 ans	25 397 €	-344 €
BANQUE DES TERRITOIRES / CDC	5366379	2 945 942 €	Taux fixe à 0.84 %	24,42 ans	26 885 €	-5 375 €
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	19422-CAF	17 480 €	Taux fixe à 0 %	8,82 ans	0 €	0 €
		39 559 608 €			435 964 €	-13 854 €

Note 11 – Les dettes non financières

Les dettes non financières enregistrent les évolutions suivantes :

- Dettes fournisseurs : il s'agit de retard de mandatement sur 2021. Nous retrouvons dans les principales dettes au 31.12.2021 la Contribution pour Obligation de Service Public versée à la société Hecube/Equalia, délégataire de la gestion des piscines, ainsi que des factures EDF pour des montants individuellement non significatifs ;
- Fournisseurs d'immobilisations : la plus faible volumétrie de dette sur immobilisations à fin 2021 s'explique par la fin des travaux du complexe Talagrand au début de l'année 2021 ;
- Dettes fiscales et sociales : la variation de +1 434K€ est liée principalement au compte 4486 pour +1 449K€ qui est composé du rattachement de charge relatif au prélèvement exceptionnel de Taxe d'Habitation dont est redevable la CAGD (évalué à 1 480K€ par les services de la DGFIP) ;
- Autres dettes non financières : +387K€ sous l'effet principal de la hausse du compte 44341 qui est composé de la refacturation des mises à disposition à la commune de Dole, réalisées tardivement sur 2021.

Note 12 – Les comptes de régularisation

Ces comptes sont non significatifs au 31/12/2021.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 13 – Les produits de fonctionnement

En k€	31/12/2021	31/12/2020	variation	variation %
Produits sans contrepartie directe	27 465	25 733	1 732	6,73 %
Dotations de l'état	3 418	3 363	55	1,64 %
Participations	1 991	1 827	164	8,98 %
Compensations autres attributions et autres participations	2 808	755	2 053	272,06 %
Dons et legs	0	0	0	0%
Impôts et taxes	19 248	19 788	-541	-2,73 %
Produits avec contrepartie directe	4 716	3 784	932	24,63 %
Ventes de biens ou prestations de services	4 089	3 280	809	24,68 %
Produits des cessions d'actifs	48	0	48	100%
Autres produits de gestion	578	504	74	14,70 %
Production stockée et immobilisée	0	0	0	0%
Autres produits	1 040	1 441	-401	-27,82 %
Reprises sur amortissement dépréciations provisions et transferts de charges	0	58	-58	-100,00 %
Reprises du financement rattaché à un actif	1 040	1 364	-324	-23,75 %
Neutralisation des amortissements dépréciations et provisions	0	0	0	0%
Neutralisation des moins-values de cession	0	20	-20	-98,07 %
Total des produits de fonctionnement	33 220	30 958	2 263	7,31 %

En 2021, on constate une augmentation d'environ 7% des produits de fonctionnement, soit +2,3M€ par rapport à 2020.

Les principaux facteurs d'évolution sont :

- Impôts et taxes (-541K€) : le produit des impôts directs diminue de -10 029K€ dans le sillage de la suppression de la Taxe d'Habitation. La compensation de cette perte par une fraction de TVA est partielle (8 599K€). Par ailleurs, des rôles supplémentaires, en hausse de +877K€ par rapport à 2020, ont été perçus en 2021. Les attributions de compensation versées aux communes membres diminuent de -905K€ conformément aux dispositions du Pacte de Solidarité. Enfin, le prélèvement exceptionnel de Taxe d'Habitation s'établit à 1 480K€ ;
- Compensations d'exonérations (+2 053K€) : cette évolution correspond aux conséquences de l'abattement de 50% des valeurs locatives accordés par l'Etat aux établissements industriels. Cette exonération génère une perte de 2,2M€ d'impôts directs (Taxe Foncière et CFE) au profit du Grand Dole, compensés à hauteur d'environ 2M€ compte tenu de la non prise en compte de l'évolution des taux de chacune de ces deux taxes ;
- La hausse des produits des ventes de biens et services (+809K€) a deux sources principales. Il s'agit principalement du produit des services périscolaires (+424K€) après une année 2020 marquée la baisse d'activité due à la pandémie et au confinement. D'autre part, le poste relatif aux mises à disposition de personnel, à la mutualisation avec la ville centre et aux différentes prestations de services facturées aux communes et organismes divers est en forte

évolution (+418K€).

Note 14 – Les charges de fonctionnement

En k€	31/12/2021	31/12/2020	variation	variation %
Achats et charges externes	5 892	4 684	1 208	25,80 %
Charges de personnel	10 715	10 087	628	6,23 %
<i>Dont salaires traitements et rémunérations diverses</i>	7 643	7 158	485	6,77 %
<i>Dont charges sociales</i>	3 072	2 928	143	4,90 %
Indemnités des élus (et membres du CESR)	328	292	36	12,19 %
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	1 058	620	439	70,82 %
Impôts et taxes	411	380	30	7,95 %
Dotations aux amortissements dépréciations provisions	3 123	3 460	-338	-9,76 %
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	46	20	26	131,66 %
Neutralisation des amortissements dépréciations et provisions	0	0	0	0%
Neutralisation des plus-values de cession	3	0	3	100%
Total des charges de fonctionnement	21 575	19 543	2 032	10,40 %

Les charges de fonctionnement sont en hausse entre 2020 et 2021 (+2 032K€). Ces variations concernent principalement :

- **Les achats et charges externes (+1 208K€)** : la mise en service de l'espace Talagrand et sa prise en main par les équipes du délégataire Equalia génèrent une hausse des charges à hauteur de +547K€ (dont 313K€ au titre du contrat d'exploitation-maintenance, 180K€ d'énergie et 54K€ de produits de traitement). Les autres variations importantes concernant les postes suivants :
 - Autres matières et fournitures (-134K€) : compte tenu d'un moindre besoin de fournitures de lutte contre l'épidémie de covid-19 ;
 - Loyers/charges (+171K€) : correspondant au loyer facturé par la SPL Grand Dole Développement 39 pour la mise à disposition des locaux de l'accueil périscolaire de Tavaux ;
 - MAD personnel et prestations de services facturées (+347K€) : ce poste est en hausse du fait de la reprise des activités périscolaires suite à la crise sanitaire
 - Redevances pour services rendus (+198K€) : 174K€ correspondent à la redevance versée à Doléa dans le cadre de la compétence « eaux pluviales »
- **Les charges de personnel (+628K€)** : à mettre en miroir de la hausse des prestations et mises à disposition refacturées aux communes membres et autres établissements partenaires (+418K€, cf note 13). L'écart de 210K€ net s'explique en grande partie par la reprise des activités et la forte affluence des usagers dans les différentes prestations périscolaires (cantines, garderies, accueils de loisirs) depuis la rentrée scolaire 2021.
- **Les autres charges de fonctionnement (+439K€)** : la contribution pour obligation de service public versée au délégataire pour la gestion des espaces nautiques augmente de +430K€ en 2021 suite à la mise en service de l'espace Talagrand en février 2021.

Note 15 – Les charges d'intervention

En k€	31/12/2021	31/12/2020	variation	variation %
Dispositifs d'intervention pour compte propre	3 740	3 534	205	5,81 %
<i>Dont ménages</i>	3	14	-11	-80,71 %
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>	1 448	1 190	258	21,64 %
<i>Dont collectivités territoriales</i>	163	194	-32	-16,24 %
<i>Dont autres organismes publics</i>	2 127	2 137	-10	-0,45 %
<i>Dont établissements d'enseignement</i>	0	0	0	0%
Autres charges	6 288	5 726	561	9,80 %
Total des charges d'intervention	10 027	9 261	767	8,28 %

Les charges d'intervention passent de 9,3M€ en 2020 à 10,0M€ en 2021, soit une augmentation globale de +8,3%.

Cette situation s'explique en particulier par une hausse de la participation versée au Syndicat Mixte de la Grande Tablée (+316K€), l'activité de ce-dernier ayant été fortement impactée en 2020 par la baisse des achats de repas pour les cantines suite aux fermetures de sites imposées par l'Etat dans le cadre de la pandémie.

Les contributions au SICTOM sont en hausse de +161K€ suite à la révision tarifaire et à l'augmentation de la population, tout comme la participation au Syndicat Mixte Innovia dans le cadre d'un protocole d'indemnisation du Département (+80K€).

Les interventions au profit des privés connaissent quant à eux une forte progression dans le cadre du fonds régional des territoires, dispositif de soutien au secteur privé impulsé par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire (+113K€). Les subventions versées au secteur associatif, qui ont marqué le pas en 2020 du fait de la crise sanitaire, ont retrouvé leur niveau antérieur en 2021 (+145K€).

Note 16 – Le résultat financier

En k€	31/12/2021	31/12/2020	variation	variation %
Produits des participations et des prêts	196	0	196	100%
Total des produits financiers	196	0	196	100%
Charges d'intérêts	424	426	-2	-0,50 %
Autres charges financières	20	10	10	105,41 %
Total des charges financières	443	435	8	1,82 %
Résultat financier	-247	-435	188	-43,22 %

Le résultat financier reste négatif en 2021 (-247K€) malgré une nette amélioration due à l'encaissement des dividendes versés par Doléa (196K€).

Les charges d'intérêts stagnent du fait de l'absence de recours à l'emprunt au cours de l'exercice 2021. Le poste « autres charges financières » concernent quant à lui les frais relatif à la renégociation d'un emprunt auprès de la Banque Populaire (18K€).

AUTRES INFORMATIONS

Note 17 – Les engagements donnés

- Engagements sur garanties d'emprunt :

110 contrats d'emprunt sont garantis par le Grand Dole dont pour un encours total de 40,8M€. La part du logement social est de 87% (35,6M€).

La liste des emprunts garantis et leurs caractéristiques sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Année de mobilisation	Désignation du bénéficiaire	Organisme prêteur ou chef de file	Quotité garantie	Capital restant dû au 31/12/2021	Durée résiduelle (mois)	Taux	Annuité garantie au cours de l'exercice	
							En intérêts	En capital
Totaux généraux				40 800 096			459 003	1 165 261
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				3 262 971			115 182	164 772
2013	ETABLISSEMENT PUBLIC EDUCATIF	CREDIT MUTUEL	100%	1 156 971	200	Taux fixe à 3.97 %	47 123	47 772
2014	ETABLISSEMENT PUBLIC EDUCATIF	CDC	100%	2 106 000	213	Taux fixe à 3.16 %	68 059	117 000
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				1 904 440			49 976	189 532
2011	EXPANSION 39	CE	50%	169 405	54	Taux fixe à 3.3 %	6 262	32 417
2014	EXPANSION 39	BP BFC	50%	327 950	86	Taux fixe à 3.4 %	11 988	39 242
2015	EXPANSION 39	CREDIT AGRICOLE	14%	88 174	106	Taux fixe à 3.5 %	3 266	8 197
2015	EXPANSION 39	BANQUE POPULAIRE	14%	87 386	106	Taux fixe à 3.45 %	3 169	8 229
2011	EXPANSION 39	CREDIT MUTUEL	50%	74 017	48	Taux fixe à 3.2 %	2 711	17 076
2019	EXPANSION 39	CE	50%	85 147	149	Taux fixe à 1.8 %	1 601	6 021
2020	EXPANSION 39	BRED	50%	89 673	157	Taux fixe à 1.8 %	1 681	5 941
2015	EXPANSION 39	CE	14%	88 061	107	Taux fixe à 3.45 %	3 216	8 208
2013	SECOURS POPULAIRE	CREDIT MUTUEL	100%	176 895	125	Taux fixe à 4.45 %	8 186	12 933
2020	SPL G2D39	SG	50%	717 733	156	Taux fixe à 1.01 %	7 896	51 267

Année de mobilisation	Désignation du bénéficiaire	Organisme prêteur ou chef de file	Quotité garantie	Capital restant dû au 31/12/2021	Durée résiduelle (mois)	Taux	Annuité garantie au cours de l'exercice	
							En intérêts	En capital
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'état				35 632 685			293 845	810 956
2013	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	175 037	379	Livret A + 0.6	1 975	4 543
2013	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	72 667	499	Livret A + 0.6	814	1 356
2013	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	135 444	379	Livret A + 0.6	1 529	3 516
2013	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	45 349	499	Livret A + 0.6	508	846
2013	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	210 239	379	Livret A + 0.6	2 373	5 457
2013	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	81 355	499	Livret A + 0.6	912	1 518
2014	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	58 903	384	Livret A + 0.6	814	1 410
2014	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	15 247	504	Livret A + 0.6	209	260
2014	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	168 867	390	Livret A + 0.6	1 904	4 226
2014	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	66 419	510	Livret A + 0.6	744	1 203
2015	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	104 142	396	Livret A + 0.6	1 438	2 401
2015	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	79 550	516	Livret A + 0.6	1 092	1 318
2015	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	48 053	396	Livret A + (-0.2)	271	1 282
2015	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	44 389	516	Livret A + (-0.2)	249	890
2015	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	128 062	398	Livret A + 0.6	1 447	3 466
2015	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	54 393	518	Livret A + 0.6	611	1 121
2015	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	72 633	398	Livret A + (-0.2)	225	2 224
2015	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	53 345	518	Livret A + (-0.2)	164	1 279
2015	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	160 186	402	Livret A + 0.6	1 805	3 863
2015	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	42 056	522	Livret A + 0.6	471	739
2015	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	102 005	522	Livret A + 0.6	1 142	1 792
2015	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	290 460	402	Livret A + 0.6	3 272	7 005
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	349 162	408	Livret A + 0.6	4 819	7 765
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	95 515	528	Livret A + 0.6	1 310	1 536
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	1 129 757	408	Livret A + 0.6	15 591	25 125
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	764 075	528	Livret A + 0.6	10 481	12 286
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	144 113	412	Livret A + 0.6	1 625	3 569
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	42 812	532	Livret A + 0.6	480	796
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	539 481	413	Livret A + (-0.2)	1 664	15 323
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	225 169	533	Livret A + (-0.2)	690	4 972
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	619 622	413	Livret A + 0.6	6 985	15 346
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	233 986	533	Livret A + 0.6	2 622	4 350
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	104 741	532	Livret A + 0.6	1 174	1 947
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	407 627	412	Livret A + 0.6	4 595	10 096
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	129 889	536	Livret A + (-0.2)	398	2 868
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	254 559	416	Livret A + (-0.2)	785	7 230
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	337 656	536	Livret A + 0.6	3 783	6 278
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	662 153	416	Livret A + 0.6	7 464	16 400
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	90 353	536	Livret A + (-0.2)	277	1 995
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	168 816	416	Livret A + (-0.2)	521	4 795
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	392 516	416	Livret A + 0.6	4 425	9 722
2016	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	198 801	536	Livret A + 0.6	2 227	3 696
2017	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	82 343	549	Livret A + 0.6	922	1 493
2017	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	322 217	429	Livret A + 0.6	3 629	7 731
2017	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	450 760	429	Livret A + 0.6	5 082	11 220
2017	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	181 873	549	Livret A + 0.6	2 039	3 466
2017	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	102 589	429	Livret A + (-0.2)	315	2 561
2017	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	52 320	549	Livret A + (-0.2)	60	991
2017	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	26 617	549	Livret A + (-0.2)	482	482

Accusé de réception en Préfecture
LIVRET AUI 10850-20220623-3542-DE
Date de télétransmission : 09/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

Année de mobilisation	Désignation du bénéficiaire	Organisme prêteur ou chef de file	Quotité garantie	Capital restant dû au 31/12/2021	Durée résiduelle (mois)	Taux	Annuité garantie au cours de l'exercice	
							En intérêts	En capital
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'état				35 632 685			293 845	810 956
2017	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	104 215	429	Livret A + 0,6	1 174	2 500
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	148 686	556	Livret A + 0,6	1 668	2 909
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	395 968	436	Livret A + 0,6	4 465	9 931
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	100 808	556	Livret A + (-0,2)	308	1 863
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	268 285	436	Livret A + (-0,2)	824	6 495
2017	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	574 974	256	Taux fixe à 1,74 %	10 177	21 900
2017	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	1 827 682	250	Livret A + (-0,25)	4 787	87 112
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	1 784 000	439	Livret A + 0,6	19 624	0
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	131 879	441	Livret A + 0,6	1 484	3 067
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	16 651	561	Livret A + 0,6	186	294
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	148 965	441	Livret A + 0,6	1 677	3 465
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	326 578	202	Livret A + 0,6	3 784	17 384
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	274 879	212	Livret A + 0,6	3 175	13 741
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	192 127	212	Livret A + 0,6	2 219	9 605
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	250 620	224	Livret A + 0,6	2 891	12 152
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	88 301	215	Livret A + 0,6	1 020	4 414
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	139 477	215	Livret A + 0,6	1 611	6 973
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	90 050	215	Livret A + 0,6	1 040	4 502
2018	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	154 007	215	Livret A + 0,6	1 779	7 699
2019	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	446 000	452	Livret A + 0,6	4 906	0
2019	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	2 251 895	276	Livret A + (-0,25)	11 700	88 105
2019	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	883 210	156	Taux fixe à 0,48 %	4 531	60 850
2020	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	113 254	465	Livret A + (-0,2)	348	2 734
2020	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	68 073	585	Livret A + (-0,2)	208	1 288
2020	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	167 119	465	Livret A + 0,6	1 876	3 417
2020	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	108 566	585	Livret A + 0,6	1 213	1 665
2020	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	72 831	345	Taux fixe à 0,96 %	720	2 169
2020	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	35 358	465	Livret A + 1,05	558	657
2020	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	43 699	345	Taux fixe à 0,96 %	432	1 301
2020	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	100 406	585	Livret A + 1,05	1 577	1 363
2020	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	146 407	465	Livret A + 1,05	2 311	2 719
2021	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	2 948 668	473	Livret A + 1,01	0	0
2021	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	463 579	593	Livret A + 1,01	0	0
2021	GRAND DOLE HABITAT	CDC	100%	1 640 950	473	Livret A + 1,01	0	0
2015	LA MAISON POUR TOUS	CDC	100%	231 303	401	Livret A + (-0,2)	715	7 082
2017	LA MAISON POUR TOUS	CDC	50%	37 775	537	Livret A + 0,6	425	822
2018	LA MAISON POUR TOUS	CDC	50%	32 617	555	Livret A + 0,6	366	681
2019	LA MAISON POUR TOUS	CDC	100%	32 019	85	Livret A + 0,6	395	3 855
2019	LA MAISON POUR TOUS	CDC	100%	56 584	85	Livret A + 0,6	697	6 812
2020	LA MAISON POUR TOUS	CDC	100%	793 595	401	Livret A + 0,6	8 928	18 028
2020	LA MAISON POUR TOUS	CDC	50%	170 792	417	Livret A + 0,6	1 920	3 738
2020	LA MAISON POUR TOUS	CDC	50%	140 162	435	Livret A + 0,6	1 573	2 854
2019	LA MAISON POUR TOUS	CDC	100%	57 667	154	Livret A + 0,6	680	4 186
2017	NEOLIA	CDC	100%	5 513 678	396	Livret A + 0,58	75 544	144 871
2020	NEOLIA	CDC	100%	444 000	252	Taux fixe à 0,34 %	0	0
2020	NEOLIA	CDC	100%	280 000	252	Taux fixe à 0,34 %	0	0
2020	NEOLIA	CDC	100%	432 000	252	Taux fixe à 0,34 %	0	0
2020	NEOLIA	CDC	100%	288 000	252	Taux fixe à 0,34 %	0	0
2020	NEOLIA	CDC	100%	296 000	252	Taux fixe à 0,34 %	0	0

Reçu de réception en préfecture
 N° de dossier : 150-20220623-352-DE
 Date de transmission : 29/06/2022
 Date de réception préfecture : 29/06/2022

- Redevances de crédit-bail restant à courir :

Aucun contrat de crédit-bail n'est en cours dans la collectivité.

- Autres engagements donnés :

Le Grand Dole est engagé auprès de la Société d'Economie Mixte d'Aménagement AKTYA à hauteur de 150K€ dans le cadre d'une montée au capital échelonnée sur 3 ans.

La libération des fonds intervenant au cours de l'année 2022, cette somme aurait dû être comptabilisée au compte 269 au 31/12/2021.

Note 18 – Les engagements reçus

Néant

Note 19 – Autres éléments d'information des budgets annexes

Les nomenclatures comptables applicables aux différents budgets annexes sont les suivantes :

- Budget Annexe des ZAE : M57
- Budget Annexe des Transports : M43
- Budgets Annexes Assainissement : M49

Des flux inter-budgets existent entre le Budget Principal et les budgets annexes non dotés de l'autonomie financière. Ils prennent différentes formes :

- Compte de liaison avec le Budget Principal (#181) : pour 2021, ce compte est mouvementé à hauteur de 14K€ dans le cadre des opérations comptables relatives au transfert de la gestion des activités du Centre d'Activités Nouvelles (pépinière d'entreprises) du budget annexe des ZAE au budget principal. Cette somme correspond au solde des cautions versées par les occupants, le compte 165 n'ayant pas été traité lors des opérations de transfert effectuées en 2020.
- Le compte « miroir » 451 est subdivisé comme suit :
 - 451001 retrace les flux entre le Budget Principal et le Budget Annexe ZAE
 - 451002 retrace les flux entre le Budget Principal et le Budget Annexe Assainissement Affermage

D'autre part, des flux croisés donnant lieu à des mandats et titres peuvent également être constatés. Ils se déclinent ainsi :

BUDGET (en €)	Dépenses	Recettes	Compte	Objet
BA ASST AFFERMAGE	69 372		6215	Valorisation des charges de personnel
BA ASST REGIE	92 972		6215	
BA TRANSPORTS	84 832		6215	
BUDGET PRINCIPAL		247 176	70841	Subvention d'équilibre
BA TRANSPORTS		124 786	7475	
BUDGET PRINCIPAL	124 786		6573641	
	371 962	371 962		

Autres informations relatives aux budgets annexes :

Budget annexe des Zones d'Activités Economiques :

Des acquisitions foncières réalisées auprès des communes du Grand Dole au fil de la commercialisation des Zones d'activités (et au plus tard en 2031) dont le Grand Dole s'est vu transféré la compétence de droit, par l'Etat, au 1er janvier 2017. Le détail est donné ci-dessous :

Commune	Surface initiale (cf. délib 19/06/2018)	Correction surface (cf. délib 19/09/2019)	Surface initiale (en m2)	Prix d'acquisition selon délib (€ HT/m2)	Engagement total (en K€)	Rétrocessions suite ventes depuis 2018 (en K€)	Situation au 31/12/2021 (Engagements) (en K€)	Superficie disponible au 31/12/2021 (en m2)
BREVANS	8 120	0	8 120	38,20	310	0	310	8 120
CHAMPVANS	17 170	0	17 170	5,00	86	0	86	17 170
CHOISEY	6 910	0	6 910	40,00	276	0	276	6 910
DOLE	89 873	0	89 873	38,20	3 433	-528	2 905	76 044
DOLE	14 134	0	14 134	25,30	358	0	358	14 134
PARCEY	3 823	0	3 823	13,07	50	0	50	3 823
PARCEY	3 867	0	3 867	5,17	20	0	20	3 867
ROCHEFORT	58 785	0	58 785	5,00	294	0	294	58 785
ROCHEFORT	214 701	0	214 701	1,80	386	-386	0	0
TAVAU	44 366	-10 123	34 243	25,00	856	-113	744	29 743
	461 749	-10 123	451 626		6 070	-1 027	5 042	218 596

L'engagement total au 31/12/2021 s'élève à 5,04M€.

Les stocks

Seuls les terrains des zones d'activités font l'objet d'une comptabilité de stocks à l'intérieur du budget annexe.

Ceux-ci sont évalués à 2 261K€, en hausse de +91K€ au 31/12/2021.

Néanmoins, un travail de fiabilisation est en cours en vue de la clôture 2022, l'objectif étant d'obtenir une vue précise de la situation de chacune des 17 zones communautaires au regard de la surface restant à commercialiser, valorisée au coût de revient.

En k€	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks de terrains ZAE	2 261	0	2 261	2 170	0	2 170

Budgets annexes Assainissement Affermage et Assainissement Régie :

Le transfert de la compétence Assainissement rendu obligatoire par la loi à compter du 1^{er} janvier 2020 s'est accompagné, aux termes de la loi du 27 décembre 2019, de la possibilité, pour les communes qui le souhaitent de demander une délégation de compétence au Grand Dole.

Au niveau local, cette mesure s'est traduite de manière concrète par une réalisation en deux temps :

Si en 2020, 12 entités (11 communes et 1 syndicat) ont exercé la compétence Assainissement par délégation, celles-ci ont opté pour l'abandon de cette faculté à compter de 2021.

Le Grand Dole exerce donc cette compétence pleinement sur la totalité de son ressort territorial depuis le 1^{er} janvier 2021 en substitution de 31 entités (28 communes et 3 syndicats) antérieurement compétentes. Le tableau ci-dessous synthétise cette situation :

Commune ou Syndicat	Mode de gestion	Délégation de compétence en 2020 (OUI/NON)	Délégation de compétence en 2021 (OUI/NON)
Authume	Affermage	NON	NON
Crissey	Affermage	NON	NON
Jouhe	Affermage	NON	NON
SIA Vèze	Affermage	NON	NON
Villette les Dole	Affermage	NON	NON
Dole	Affermage	OUI	NON
Eclans Nenon	Affermage	OUI	NON
Foucherans	Affermage	OUI	NON
Parcey	Affermage	OUI	NON
Saint Aubin	Affermage	OUI	NON
Biarne	Régie	NON	NON
Brevans	Régie	NON	NON
Champdivers	Régie	NON	NON
Champvans	Régie	NON	NON
Damparis	Régie	NON	NON
Gevry	Régie	NON	NON
Gredisans	Régie	NON	NON
Le Deschaux	Régie	NON	NON
Moissey	Régie	NON	NON
Monnieres	Régie	NON	NON
Peseux	Régie	NON	NON
SIA Pays Amaous	Régie	NON	NON
Tavaux	Régie	NON	NON
Vriage	Régie	NON	NON
Champagney	Régie	OUI	NON
Choisey	Régie	OUI	NON
Malange	Régie	OUI	NON
Menotey	Régie	OUI	NON
Rainans	Régie	OUI	NON
Sampans	Régie	OUI	NON
SIA des Ruchottes	Régie	OUI	NON

Deux budgets annexes ont été créés dès 2020 afin de répartir la comptabilité selon le mode de gestion retenu :

- Gestion en régie pour 19 communes et 2 syndicats
- Gestion en affermage pour 9 communes et 1 syndicat

Si des avancées substantielles ont pu être constatées au cours de l'exercice 2021, les actifs ayant notamment été repris à partir des Budgets Annexes des entités antérieurement compétentes, le Grand Dole n'a toutefois pas encore eu le temps de fiabiliser les données reprises. Un important travail d'analyse reste à mener ainsi que des corrections. Ce chantier donnera lieu à des travaux spécifiques à compter de l'année 2022.



ATTESTATION DE CONFORMITE

Attestation n° **S2022-1079**

Séance du 24 mai 2022

Formation inter-juridictions relative à l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

La présente attestation est établie en application de la convention signée le 31 mars 2017, modifiée par un avenant du 16 mars 2021, entre la Cour des comptes représentée par son Premier président et la communauté d'agglomération du Grand Dole, représentée par son président. Elle tient compte des éléments fournis à la Cour des comptes à la date du 24 mai 2022.

Elle s'intègre dans le cadre légal et réglementaire de l'expérimentation de certification des comptes publics locaux, tel que fixé, notamment par l'article 110 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République¹.

Elle prend en référence l'ensemble des pièces contractuelles², les documents auxquels elles renvoient (code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, normes d'exercice professionnel - NEP), ainsi que le dossier de travail du commissaire aux comptes mis à disposition de la Cour. Elle a impliqué la vérification du respect des dispositions relatives à la déontologie et à la prévention du risque d'autorévision.

¹ Ainsi que par l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales ; l'article 15 de la loi n°2021-191 du 22 février 2021 ; le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 53 à 57 ; l'arrêté interministériel du 29 octobre 2020 relatif au calendrier d'arrêté des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements admis à participer à l'expérimentation de la certification des comptes prévue par l'article 110 de la loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République ; instruction budgétaire M57 modifiée par l'arrêté du 23 décembre 2019 applicable au 1^{er} janvier 2020, et notamment le tome 4 relatif aux états financiers.

² Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) relatant les caractéristiques générales du marché, cahier des clauses administratives générales (CCAG), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), acte d'engagement et mémoire technique du cabinet concerné.

Elle a été établie après audition, par la formation inter-juridictions, de Mme Estelle Collet, associée signataire du cabinet Orcom.

SUR LE PÉRIMÈTRE DES ÉTATS FINANCIERS

Le rapport sur les comptes annuels ne porte ni sur le compte de gestion, ni sur le compte administratif issu du budget principal et des budgets annexes, mais sur les états financiers établis en conformité avec les instructions spécifiques figurant au tome IV de la nomenclature budgétaire et comptable M 57. Ces états financiers comportent un compte de résultat, un bilan et une annexe établis à partir des comptes du budget principal.

Figurent aussi à l'annexe les bilans et comptes de résultat de chaque budget annexe significatif, parfois établis selon une autre instruction que la M57. Ceci conduit le professionnel du chiffre à fonder son opinion sur une pluralité de référentiels comptables (M57, M4, etc.), qui mettent parfois en œuvre des règles très différentes. Cette pluralité de référentiels nuit à la nécessaire cohérence de l'information comptable retracée dans les états financiers.

SUR LA CONFORMITE DES TRAVAUX RELATIFS A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

- ***En ce qui concerne l'ensemble des cycles***

Les « *revues de l'information présentée sur [chaque] cycle dans les états financiers* » que doit diligenter le commissaire aux comptes conformément au cahier des charges n'ont pas été versées au dossier de travail remis à la Cour.

- ***En ce qui concerne l'actif immobilisé***

Au nombre des diligences prévues par le cahier des charges figure en particulier le « *rapprochement entre l'inventaire physique, l'inventaire comptable et l'état d'actif du comptable public* », ainsi que des « *vérifications finales de détail portant sur l'existence, la nature et l'exactitude de l'actif immobilisé existant et entrant* ».

L'inventaire de suivi des immobilisations financées n'a pas été mis en place par la collectivité sur les subventions d'investissement versées. Les vérifications de détail effectuées par le commissaire aux comptes ne couvrent pas une partie significative de ces actifs (5,7 M€), ce qui ne permet pas de compenser cette absence de suivi.

- ***En ce qui concerne les comptes de régies***

La NEP 240 relative à la prise en considération de la possibilité de fraudes lors de l'audit des comptes précise que « *le commissaire aux comptes met en œuvre des procédures d'audit qui consistent à vérifier le caractère approprié des écritures comptables et des écritures*

d'inventaire passées lors de la préparation des comptes ». Le « rapprochement entre les soldes comptables des fonds en caisse et l'inventaire de caisse en fin d'exercice », tout comme le « rapprochement entre les soldes comptables et les soldes bancaires en fin d'exercice », font partie des diligences prévues par le cahier des charges que le commissaire aux comptes n'a pas effectuées.

- ***En ce qui concerne la trésorerie***

L'instruction M57 prévoit que les disponibilités « doivent être rattachées à la bonne période et par conséquent font l'objet de rapprochement bancaire quotidien assurant l'ajustement des disponibilités émises ou reçues au plus près du flux bancaire », en cohérence avec leur définition donnée dans la partie normative de la même instruction. Pour attester du caractère effectif de ces diligences, le dossier du commissaire aux comptes devrait revoir ces rapprochements et effectuer une analyse des éventuelles divergences au regard du référentiel comptable applicable.

La collectivité ne procède pas à de tels rapprochements et justifie généralement le montant de ses disponibilités par un document issu du système d'information du comptable public.

Faute de pouvoir s'appuyer sur le dispositif de contrôle interne, les éléments justifiant les comptes de trésorerie doivent être des documents d'origine bancaire ou financière. Ainsi, au nombre des diligences prévues par le cahier des charges figure en particulier le « rapprochement entre les soldes comptables et les soldes bancaires en fin d'exercice ». Les documents versés au dossier de travail du commissaire aux comptes ne permettent pas de conclure qu'un tel rapprochement ait été effectué.

- ***En ce qui concerne les stocks***

Le cahier des charges prévoit des « vérifications de détail portant sur l'existence, la nature et l'exactitude des stocks, en particulier les stocks d'aménagement ». Le dossier de travail ne contient pas d'informations sur les stocks intégrés au budget annexe ZAE (2,3 M€) permettant de vérifier la réalisation des travaux attendus par le cahier des charges.

- ***En ce qui concerne les charges de personnel***

« Le rapprochement des données comptables au titre de l'exercice entre les déclarations sociales et les applications du comptable public » fait partie des diligences prévues par le cahier des charges. Le dossier de travail ne comporte pas de rapprochement entre le total des charges de personnel (11 M€) et le montant déclaré à l'Urssaf au titre des cotisations sociales ou de procédures alternatives permettant de confirmer la correction déclaration des cotisations sociales à l'administration.

- ***En ce qui concerne les engagements hors bilan***

Les « *vérifications finales de détail portant sur la nature, l'existence, l'exactitude et l'exhaustivité des engagements hors bilan recensés* » que doit diligenter le commissaire aux comptes conformément au cahier des charges ne sont pas attestées par des documents probants attendus dans le dossier de travail remis à la Cour.

SUR LA CONFORMITE DES DOCUMENTS PREVUS PAR LE CAHIER DES CHARGES

- ***En ce qui concerne le rapport sur les comptes annuels et la synthèse à l'assemblée délibérante***

Le cahier des charges prévoit, au titre des documents obligatoires que le commissaire aux comptes doit transmettre à l'ordonnateur, la production d'un « *rapport sur les comptes annuels* » incluant l'opinion sur les états financiers.

Le rapport sur les comptes annuels présenté par le commissaire aux comptes fait référence à des comptes établis selon « *l'instruction comptable M57 et les autres instructions applicables aux budgets annexes* ». Or, le fait que le professionnel du chiffre fonde son opinion sur une pluralité de référentiels comptables, qui mettent parfois en œuvre des règles très différentes, nuit à la nécessaire cohérence de l'information comptable retracée dans les états financiers.

*
* *

En conséquence, **la Cour des comptes est d'avis** que les travaux du cabinet Orcom sur les comptes de l'exercice 2021 de la communauté d'agglomération du Grand Dole sont conformes aux documents contractuels, à l'exception des éléments suivants, à la date de signature de la présente attestation :

- des vérifications de détail ne sont pas documentées sur une partie significative des actifs incorporels, malgré les faiblesses de l'inventaire physique ;
- des vérifications de détail ne sont pas documentées sur les stocks d'aménagement ;
- les procédures d'audit qui consistent à vérifier le rapprochement entre les soldes comptables et les soldes bancaires en fin d'exercice n'ont pas été mises en œuvre pour les disponibilités de l'intercommunalité et de ses régisseurs ;
- le dossier de travail ne contient pas de rapprochement entre les déclarations sociales et la comptabilité ;
- des vérifications de détail ne sont pas documentées dans le dossier de travail sur les engagements hors bilan ;
- les travaux de contrôle des états financiers ne figurent pas dans le dossier de travail.

Ces éléments devraient venir compléter les travaux du cabinet pour que ceux-ci soient pleinement conformes au cahier des charges.

*
* *

La Cour des comptes souligne que la présente attestation n'est pas une autre opinion sur les états financiers établis par l'ordonnateur, qu'elle n'a ni pour objet, ni pour effet, de valider ou d'infirmier l'opinion formulée par le commissaire aux comptes et qu'elle n'a d'autre objet que d'attester à l'ordonnateur que les prestations effectuées par le commissaire aux comptes sont conformes au cahier des charges de l'expérimentation, les écarts observés pouvant découler de décisions prises par la collectivité ou de choix opérés par le commissaire aux comptes.

La Cour des comptes constate que le référentiel comptable sur lequel le commissaire aux comptes fonde son opinion n'est pas uniquement constitué de l'instruction budgétaire et comptable M57, mais aussi des autres référentiels applicables aux budgets annexes. Elle rappelle que les budgets annexes devront être présentés, à terme, selon le même référentiel que le budget principal, et que l'opinion des commissaires aux comptes devra être fondée sur ce référentiel comptable unique.

La Cour des comptes rappelle enfin que, conformément à l'arrêté interministériel du 29 octobre 2020, le président de la communauté d'agglomération doit joindre la présente attestation, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2021, aux documents présentés lors de l'approbation du compte administratif de ce même exercice, dans les conditions prévues à l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré à la Cour des comptes, le 24 mai 2022,

Le président de séance



Gilles ANDRÉANI